



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

Séance du 20 Avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9 puis 10 (arrivée de R. KERVAREC à 18h18)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 10 puis 11 (arrivée de R. KERVAREC à 18h18)

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), M. Philippe MARLE, Mme. Jeannine LOZACHMEUR, Mme. Karine ALIOUANE, M. Guillaume TAHON, M. Michel PICHAVANT, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR.

Absents et excusés : Mme Katell CHANTREAU, Mme. Marie-Pierre COSQUER, Mme. Isabelle FIACRE

Absents : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Ronan KERVAREC (arrivée à 18h18)

Pouvoirs : Mme. Marie-Pierre COSQUER donne pouvoir à Mme Jeannine LOZACH'MEUR

Secrétaire : Mme. Karine ALIOUANE

Date de convocation : 14 avril 2021

DCM 2021-19 : PÔLE CULTUREL - Médiathèque – 3^{ème} lieu de vie : Demande de subvention au titre de la DSIL

Rapporteur : Henri SAVINA

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité d'engager un programme de revitalisation du centre-bourg dont la stratégie s'appuie sur quatre grandes orientations d'aménagement et de développement, élaborées au terme d'un processus de concertation avec les habitants.

La 1^{ère} de ces orientations est de créer un cœur de village par l'implantation d'une bibliothèque « 3^{ème} lieu de vie » dans l'ancienne mairie.

Un comité de pilotage associant municipalité, habitants, usagers et bénévoles de l'actuelle bibliothèque, s'est mis en place pour définir le programme de l'opération.

Monsieur le Maire présente le projet né de cette réflexion qui consiste en la création d'un pôle culturel « 3^{ème} lieu de vie » lieu d'échange et de convivialité dédié à la culture, qui associera la lecture, les associations patrimoniales, et les expositions temporaires dont les plus importantes prendront place dans le jardin du presbytère et une salle voisine.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et la phase « études de conception » est en cours d'exécution.

Le futur équipement est destiné à devenir un espace de vie sociale et culturelle central sur le territoire. Il participera à la revitalisation du bourg.

Par rapport, au projet pensé lors de la programmation, l'implantation de l'extension et sa surface ont évolué et, vu l'orientation du futur équipement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

En conséquence, vu l'évolution du projet, M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide complémentaire au titre de la DSIL, la note explicative indiquant le montant sollicité, le nouveau coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement.

Le montant de l'enveloppe réservé à ce projet s'élève à 301 890,57 € HT, les crédits sont inscrits au budget 2021

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention de 90 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – exercice 2021

PRÉCISE que le plan de financement s'établirait alors comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL						
Dépenses			Recettes			
Nature	Montant HT	%	Nature	Montant	État	%
Travaux	249 671,57 €	82,70%	AMI Région	60 000 €	notifiée	19,87%
AMO	6 000 €	1,99%	DETR	90 000 €	notifiée	29,81%
MOE	28 919 €	9,58%	DSIL	90 000 €	demande le 20/04/2021	29,81%
Études	6 570 €	2,18%	Total aides	240 000 €	Notifiées + demandes en cours	79,50%
Bureau de contrôle / SPS	5 230 €	1,73%	Autofinancement prévisionnel	61 891 €		20,50%
Assurance DO	3 000 €	0,99%				
Autres	2 500 €	0,83%				
Total dépenses HT	301 890,57 €		Total recettes	301 890,57 €		100,00%

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), M. Philippe MARLE, Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme. Karine ALIOUANE, M. Guillaume TAHON, M. Michel PICHAVANT, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR.

Absents et excusés : Mme Katell CHANTREAU, Mme. Marie-Pierre COSQUER, Mme. Isabelle FIACRE

Absents : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA

Pouvoirs : Mme. Marie-Pierre COSQUER donne pouvoir à Mme Jeannine LOZACH'MEUR

Secrétaire : Mme. Karine ALIOUANE

Date de convocation : 14 avril 2021



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

DCM 2021-20 : Règlement intérieur 2021-2022 de la cantine scolaire

Rapporteur : Jeannine LOZACH'MEUR

Le service de cantine scolaire de la commune de POULDERGAT n'est à ce jour, pas doté de règlement intérieur.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les règles relatives à ce service dont :

- Le public accueilli
- Les horaires
- Les règles de vie
- Les tarifications

Considérant que la commission scolaire s'est réunie le 12 avril 2021 et qu'il en découle la proposition de règlement intérieur transmise en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 tel que défini en annexe de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les éléments s'y rapportant ou liés à son exécution.

PRÉCISE que le règlement de la cantine scolaire sera évalué en 2022.

DCM 2021-21 : Règlement intérieur 2021-2022 de l'accueil périscolaire

Rapporteur : Jeannine LOZACH'MEUR

Le service périscolaire de la commune de POULDERGAT n'est à ce jour, pas doté de règlement intérieur.

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les règles relatives à ce service dont :

- Le public accueilli



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

- Les horaires
- Les règles de vie
- Les tarifications

Considérant que la commission scolaire s'est réunie le 12 avril 2021 et qu'il en découle la proposition de règlement intérieur transmise en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le règlement intérieur du périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022 tel que défini en annexe de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les éléments s'y rapportant ou liés à son exécution.

PRÉCISE que le règlement de la cantine scolaire sera évalué en 2022.

DCM 2021-22 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Henri SAVINA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'un agent de la commune figure dans la liste des agents promouvables au titre de son ancienneté dans son grade : 5 ans de services effectifs dans son grade et 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon.

Considérant la manière de servir et les compétences reconnues de l'agent concerné.

Considérant que les crédits budgétaires inscrits budget primitif 2021 prévoient l'intégration de cette promotion.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments, propreté et des espaces verts à compter du 1^{er} mai 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- Le traitement serait calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.

Il est également proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Date et délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Catégorie	Durée hebdo. du poste	Missions (pour information)	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut	Temps de travail (% TP)
FILIERE ADMINISTRATIVE							
	Attaché Territorial	A	35h	secrétaire général de mairie	/	contractuel	100
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35h	agent accueil, poste, état civil, comptabilité	/	titulaire	100
FILIERE TECHNIQUE							
Création : délibération DCM 2021-22 du 20-04-2021	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	agent bâtiment, propreté, espaces verts	/	titulaire	100
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	agent bâtiment, propreté, espaces verts	/	titulaire	100
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	agent espaces verts, propreté,	/	titulaire	100

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

				bâtiments			
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	agent espaces verts, propreté, bâtiments	/	titulaire	100
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	34h	ATSEM, cantine, périscolaire	/	titulaire	97
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	32h	Agent cantine, périscolaire, entretien	/	titulaire	91
	Adjoint technique	C	24h	Agent cantine, entretien	/	contractuel	69
	Adjoint technique	C	20h	Agent cantine, périscolaire, entretien	/	CUI CAE	57

Il est précisé que si le poste est créé par cette délibération, une fois occupé, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet sera supprimé par la suite par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

VU le tableau des effectifs proposé ci-dessus

VU les lignes directrices de gestion de POULDERGAT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CRÉÉ un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments, propreté et des espaces verts à compter du 1^{er} mai 2021.

MODIFIE le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

PRÉCISE qu'une fois le poste créé pourvu, il conviendra de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Fin du Conseil Municipal : 18h25

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 ^{er} adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 ^{ème} adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 ^{ème} adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALLIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Julie MANNEVAU	

Date de convocation : 14 avril 2021